
 <p>CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON</p> <p>RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MÂCON</p>	INFORMATIONS SUR LES EPREUVES DE SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANTE	Version : 1
	Réf. : IF-DOC-019	 <p>GROUPE HOSPITALIER BOURGOGNE MÉRIDIONALE</p>

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
ET D'AIDES SOIGNANTS**
Boulevard Louis Escande
71018 MACON Cedex
Tel : 03-85-27-51-07
e.mail : ifsi@ch-macon.fr
Site internet : ifsi-macon.fr

I.F.A.S. DE MACON

**INFORMATION SUR LA SELECTION NOVEMBRE
2023**

DONNANT ACCES A LA FORMATION

AIDE-SOIGNANTE – RENTREE JANVIER 2024

1 – INFORMATIONS, DATES A RETENIR ET CONSIGNES A RESPECTER

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignante

L'entretien d'une durée de 15 mn est réalisé par un jury composé d'un formateur et d'un aide-soignant. Ces entretiens se dérouleront le jeudi 16 ou le vendredi 17 novembre sur convocation individuelle envoyée au candidat.

Le nombre de places pour cette rentrée de janvier 2024 sera de 13 (promotions professionnelles comprises).

L'admission définitive est subordonnée :

- ✚ **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- ✚ **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.
- ✚ **IMPORTANT : Dans le cadre d'une mutualisation entre l'IFAS de Mâcon et celui de Paray Le Monial :**
 - Chaque institut établira sa liste principale et sa liste complémentaire. Si une liste complémentaire ne permet pas de pourvoir à l'ensemble des places offertes dans l'un ou l'autre institut, la priorité sera accordée aux candidats admis sur liste complémentaire du deuxième institut.
 - Des cours à distance seront proposés et des trajets Inter-Ifas doivent être envisagés.

Entrée en formation aide soignante de janvier 2024, organisation de la sélection :

PLANIFICATION	ECHEANCES
Ouverture des inscriptions	A partir du lundi 18 septembre 2023. Dossier à télécharger sur note site internet www.ifsi-macon.fr en page d'accueil (actualités)
Date limite d'inscription	Lundi 30 octobre 2023 à 18h (cachet de la poste faisant foi)
Entretiens avec le jury d'admission	Jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023 sur convocation individuelle
Affichage des résultats d'admission	Mercredi 22 novembre 2023 à 14h00 sur le site internet de l'institut, à l'institut et par courrier individuel aux candidats
Rentrée	Mercredi 10 janvier 2024

Selon l'article 6 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 article 1, les candidats envoient leur dossier en recommandé/AR ou le déposent directement au secrétariat de l'IFAS de MACON. Horaire du secrétariat IFAS MACON : du lundi au vendredi de 8h à 17h.

3 – PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER


A fournir par tous les candidats pour le dossier d'inscription

- La fiche d'inscription remplie et signée avec une photo d'identité récente, en couleur, format 4,5 X 3,5, collée à l'emplacement réservé.

- Les pièces justificatives demandées sur la fiche d'inscription numérotées de 1 à 10.

ATTENTION

**Les pièces numérotées 1-2-3-4 et 10 sur la fiche d'inscription sont à fournir impérativement.
Une seule de ces pièces manquante entrainera le refus du dossier et le retour de ce dernier.**

 <p>RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MACON</p>	<p>DECLARATION CNIL</p> <hr/> <p>Réf. : IF-FOR-028</p>
--	---

L'affichage des résultats de sélection à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'Institut de Formation Aides Soignants de MACON paraîtra sur le site Internet de l'IFSI-IFAS.

Selon la CNIL¹, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

*« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes,
à figurer dans un fichier ».*

A ce titre, il vous est demandé de **cocher la réponse qui vous convient** ci-dessous :

- J'accepte** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS de Mâcon pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'admission définitive.
- Je refuse** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'admission définitive.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) - **Prénom** :

Date : __ / __ / 20 __

Signature

¹ Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SELECTION AIDE SOIGNANTE NOVEMBRE 2023 - RETENTREE DE JANVIER 2024

FICHE D'INSCRIPTION DANS L'INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS DE MACON

Pour des raisons de lisibilité, veuillez remplir ce document en majuscules (adresse mail comprise)

(Avant de remplir les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice jointe)

A COLLER

PHOTO D'IDENTITE
COULEUR RECENTE

N° Concours :

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

LE 30 OCTOBRE 2023

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATIF

VERIFICATION DES PIECES DU DOSSIER

- 1 - Photocopie recto/verso pièce d'identité
- 2 - Lettre manuscrite
- 3 - CV
- 4 - Document manuscrit (2 pages)
- 5 - Copies des diplômes ou titres en français
- 6 - Copies résultats ou appréciations scolaires
- 7 - Attestations travail ou appréciations employeurs
- 8 - Titre de séjour valide à l'entrée en formation
- 9 - Justificatif N° Identifiant pôle emploi
- 10 - Attestation CNIL

Accepté	
Refuse	

Attention : Les pièces 1 - 2 - 3 - 4 et 10 (ci-dessus) sont à fournir impérativement dans votre dossier. Une seule de ces pièces manquantes entraînera le refus du dossier.

(Avant de remplir les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice jointe)

NOM : _____

NOM D'EPOUSE : _____

PRENOM(S) : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ / _____ / _____ à _____

SEXE : M F NATIONALITE : _____

ADRESSE : N° ET RUE _____

Adresse suite _____

CP _____ Ville _____

MAIL (en majuscules) : _____

TELEPHONE (obligatoire) : _____ PORTABLE : _____

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE SELECTION

- Une copie de pièce d'identité
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un Curriculum Vitae
- Un document manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document ne doit pas excéder deux pages.**
- Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français.
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Pour les ressortissants hors union européenne, un titre de séjour valide pour toute la période de formation.
- Justificatif n° identifiant pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi)
- L'attestation CNIL, jointe complétée et signée

Situation avant l'entrée en formation

Salarié <input type="checkbox"/>	Joindre impérativement la prise en charge des frais de formation par votre employeur	
Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/>	Indemnisé <input type="checkbox"/>	N° identifiant pôle emploi : _____
	Non indemnisé <input type="checkbox"/>	(joindre un justificatif)
Date d'inscription à Pôle emploi : _____		

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A _____ le ____ / ____ / 2023

SIGNATURE _____

NE PAS PLIER MERCI

Modalités de financement des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier, d'accompagnant éducatif et social

	Ma situation avant l'entrée en formation	Financement du coût de la formation
Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) <u>avant la formation</u> . (hors formation AES)	<ul style="list-style-type: none"> - je suis scolarisé - je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - Possibilité de déposer une demande de bourse pour les <u>parcours complets seulement</u>.
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<p><u>Pour les parcours complets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - je suis inscrit à Pôle emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'avenir - je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation sauf CAP Petite enfance - je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social - je ne suis pas démissionnaire d'un CDI à temps plein ou partiel dans les 4 mois précédant l'entrée en formation - je ne suis pas en congé parental <p><u>Pour les parcours partiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT / ASSP + critères ci-dessus (hors formation AES) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par le Conseil Régional du coût de la formation pour les parcours complets et partiels issus des bacs pro SAPAT / ASSP ATTENTION ! Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT OU ASSP ne seront pas pris en charge sur parcours complet. - Prise en charge des formations AES par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - <u>Impossibilité</u> de déposer une demande de bourse <p>Formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles ou sur le site du Conseil Régional</p>
Je suis sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les parcours "passerelles" : je suis titulaire d'un des diplômes suivants : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, mention complémentaire aide à domicile - je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi 	<p><u>Pas de prise en charge : autofinancement possible</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation - contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation
Je suis salarié	<ul style="list-style-type: none"> - je travaille dans un établissement public - je travaille dans un établissement privé 	<p><u>Pas de prise en charge : autofinancement possible</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation - contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation